



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.12.2020

- **Date de CONVOCATION** : 18 décembre 2020
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11

Présents : GASTAL Gwladys, FREZABEU Philippe, RESSES Patricia, SOULAYRES Mathieu, DELCROS Alain

Absents : BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, COUDERC Véronique, SERIS Daniel

POUVOIRS : Couderc Véronique donne pouvoir à Matthieu SOULAYRES.

Anne-Marie LEYMARIE donne pouvoir à Mme GASTAL Gwladys.

Philippe RIGAL donne pouvoir Mr FREZABEU Philippe.

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

- ❖ Approbation du procès-verbal du 25.11. 2020.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1ère délibération

OBJET : Remise aux normes de l'aire de jeux pour enfants : Demande de subvention dans le cadre de la DETR/exercice 2021

Dans le cadre de la constitution des dossiers de demande de DETR pour l'exercice 2021 et compte tenu des priorités en matière de travaux d'investissement, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un dossier pour des travaux de réhabilitation et de mise aux normes aux règles de sécurité, de l'aire de jeux pour enfants se trouvant sur la place publique Henri MERCADIER.

Monsieur le Maire détaille le projet ainsi que son plan de financement prévisionnel :

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

	H.T	TVA 20%	TTC
Montant H.T jeux pour enfant	28 311.96 €	5 662.39 €	33 974.35 €
Montant H.T pose jeux	11 340.00 €	2 268.00 €	13 608.00 €

Financement prévisionnel

Montant total opération HT		39 651.96 €
DETR	30 %	11 895.59 €
FAST	15 %	5 947.79 €
REGION	30 %	11 895.59 €
Auto financement	25 %	9 912.99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ou passe au vote :

- Approuve le projet de réhabilitation et de mise aux normes aux règles de sécurité, de l'aire de jeux pour enfants.
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec ce projet,

- Décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 Dotation d'équipement des territoires ruraux, pour un taux de 30 % du montant prévisionnel de l'opération, soit 11 895.59 €.
- De solliciter la Région au titre du FRI (Fonds Régional d'intervention).
- De solliciter le département au titre du FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales).

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits au budget primitif 2021

2ème délibération

**Objet : Convention « Service Internet » avec le CDG46–
Dématérialisation des actes.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du renouvellement de la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la délibération du 5 mai 2015 relative à l'adhésion de la convention d'origine ;

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité s'appuie sur le dispositif STELA, tiers de confiance homologué par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, qui permettra d'assurer la télétransmission des actes à la Préfecture du Lot.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

3^{ème} délibération

Objet : Virement de crédit pour l'achat de matériel et outillage technique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21578	31	Autre matériel et outillage	5 200 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	83	Terrains nus	- 5 200 €

4^{ème} délibération

Objet : PRIX DE L'EAU - EXERCICE 2021

Après délibération, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs de l'eau pour l'exercice 2021 :

Prix du forfait annuel 2021

Compteur principal Diamètre 15	Compteur supplémentaire	Compteur Diamètre 20	Compteur Diamètre 25
70 €	40 €	84 €	92 €

Le tarif de la location du compteur varie en fonction du diamètre de raccordement au réseau d'eau.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

Prix du mètre cube d'eau en 2021

Consommation inférieure à 300 m3	0.95 €
Consommation supérieure à 300 m3	0.85 €

Questions diverses

- Logement école : Les nouveaux locataires ont aménagé. Il a été convenu d'une remise d'un mois de loyer en échange de la réfection des peintures du logement. Un portail sera installé pour clôturer le jardin. Les volets anciens en bois seront remplacés par des volets solaires en PVC. L'entreprise PVC46 nous a proposé un devis d'un montant de 2 464 €. Le devis a été approuvé.

- Mr FREZABEU s'interroge sur l'utilisation de la décharge sis combe du tic par l'employé communal. La commission environnement doit se réunir prochainement sur le sujet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Mme GASTAL Gwladys,
1ère adjointe,
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,
Maire,

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 21 décembre 2020

Marc GASTAL,

Gwladys GASTAL,

Philippe BOMPA,
Absent

Anne-Marie LEYMARIE,

Absente
Pouvoir à Mme GASTAL Gwladys

Philippe RIGAL,

Absent
Pouvoir à Mr FREZABEU Philippe

Philippe FREZABEU,

Alain DELCROS,

Patricia RESSES,

Mathieu SOULAYRES,

Véronique COUDERC,

Absente
Pouvoir à Mr SOULAYRES Mathieu

Daniel SERIS,

Absent